

## RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

« Langues et cultures de l'antiquité »

- Session 2018 -

### 1) Les membres du jury

---

**Mme Émilie BRUN** : Professeure agrégée de lettres classiques au lycée du Taaone

**M. Gaëtan LE LU** : IA-IPR de lettres de Polynésie française

### 2) Le cadre de l'épreuve

---

Conformément à la volonté ministérielle faisant écho à une proposition du rapport Charvet, une certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité est désormais ouverte aux professeurs certifiés et agrégés ainsi qu'aux maîtres contractuels des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Les enseignants contractuels du second degré de l'enseignement public peuvent également faire acte de candidature sous réserve de satisfaire aux conditions énoncées dans la note de service n°2018-041 du 19 mars 2018, publiée au Bulletin officiel n°12 du 22 mars 2018, qui fixe le cadrage de cette certification complémentaire.

Selon les termes définis par les articles 4 et 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 régissant l'ensemble des certifications complémentaires, l'examen est une épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, structurée comme suit :

- **un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes maximum**, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle.
- **Un entretien avec le jury de vingt minutes maximum**, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre.

### 3) Les remarques du jury

---

#### 3.1) Le dossier de candidature

Le jury a reçu **un dossier** de candidature d'un professeur contractuel de mandarin et d'allemand.

Outre les considérations relatives à sa situation, cette présentation ne permettait pas de se faire avant l'examen une idée, fût-elle vague, des compétences du candidat ni de son lien aux langues et cultures de l'Antiquité. Le candidat se référait principalement à sa formation universitaire, datant de plus de vingt ans.

#### L'épreuve elle-même : Le jeudi 21 juin 2018

#### 3.2) L'exposé du candidat

Le candidat a choisi de représenter la manière dont il procéderait avec des élèves à partir de phrases-clefs en latin, censées être à la fois emblématiques de points de civilisation et d'une approche linguistique.

Cette manière de procéder, schématique, n'a convaincu le jury ni sur le plan scientifique, ni sur le plan didactique.

### 3.3) L'entretien

Le jury a fait en sorte de balayer plusieurs enjeux de l'enseignement des LCA.

Ainsi, sur le plan des connaissances, il a été demandé :

- une traduction des premiers vers fameux de *L'Énéide* de Virgile,
- une scansion du premier hexamètre dactylique,
- un résumé de la chute de la royauté,
- un passage en revue des principales institutions de la République romaine,
- d'expliquer ce qu'est un verbe déponent, la formation du passif à l'infectum, la formation et l'emploi de l'ablatif absolu,
- des éléments concernant certains auteurs majeurs et leurs œuvres (Horace, Cicéron, Virgile).

Sur les plans didactique et pédagogique :

- des précisions sur les nouveaux programmes en vigueur au cycle 4,
- des idées de mise en œuvre pour des activités de langue, de traduction.

Plus généralement :

- l'authenticité du lien du candidat avec les langues et cultures de l'Antiquité,
- la nature exacte de sa motivation pour enseigner la discipline.

Si le candidat avait conservé de ses études des connaissances en civilisation romaine acceptables, il s'est montré en-deçà des attentes raisonnables du jury dans tous les autres domaines qui ont fait l'objet de son évaluation, notamment les connaissances linguistiques et celles relatives aux programmes, très approximatives.

#### **4) Les résultats :**

---

**Le jury a donné la note de 07 sur 20 à l'unique candidat, qui n'a pas été estimé apte à enseigner les langues et cultures de l'Antiquité.**

Fait à Papeete, le jeudi 05 juillet 2018

**Le président du jury**

**Gaëtan LE LU**

